



Responsabilité sociétale de l'entreprise **Rapport annuel 2024**

CAISSE AUTONOME NATIONALE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE
DANS LES MINES
Gestionnaire de l'offre de santé Filieris

SOMMAIRE

Les chiffres clés de la politique RSE en 2024.....	3
Introduction	4
Chapitre 1 : responsabilité de gouvernance	5
1.1 La CANSSM et son offre de santé FILIERIS	5
1.2 La gouvernance	6
1.3 Les chargés de projet Développement Durable en 2024	6
1.4 La CANSSM et son écosystème	7
1.5 Le déploiement d'une démarche qualité.....	8
Chapitre 2 : responsabilité environnementale	9
2.1 Les consommations énergétiques	10
2.2 La consommation d'eau	12
2.3 La consommation de papier	12
2.4 Le traitement des déchets	13
2.5 Les transports et la mobilité durable.....	14
2.6 L'immobilier.....	16
Chapitre 3 : responsabilité sociale	21
3.1 Promouvoir le principe de la diversité à l'embauche	21
3.2 L'égalité des chances et de traitement tout au long de la vie professionnelle	23
3.3 Les recrutements	27
3.4 Les autres situations en 2024.....	28
3.5 L'accès à la formation en 2024.....	28
Chapitre 4 : responsabilité économique	30
4.1 L'activité économique en 2024	30
4.2 Faits marquants Achats 2024.....	31
4.3 Les chiffres clés des Achats en 2024	32

Les chiffres clés de la politique RSE en 2024

12 référents développement durable

Consommation d'énergie en baisse de **0,8%**

Consommation d'eau en hausse de **3,6%**

Volume de consommation de papier en hausse de **14%**

80% de déchets recyclés

80% de véhicules propres

6,8 millions de km parcourus (+ 9%)

11 398 visioconférences organisées par les agents (+35%)

9 biens immobiliers vendus soit **2 897 m²**

92% d'ERP mis en accessibilité

436 recrutements en CDI

Progression des achats de **13%**

97,33% des marchés contenant des clauses environnementales

Index égalité professionnelle F/H : **82/100**

INTRODUCTION

Ensemble, au service de tous, durablement...



Investi d'une mission de service public au travers de son offre de soins ouverte à la population, Filieris a intégré très tôt et dans l'ensemble de ses actions les enjeux de la responsabilité sociétale.

La prise en compte des aspects sociaux, environnementaux et économiques, ponctue au fil de l'eau toutes nos politiques mises en œuvre depuis des années.

En 2024, la mise en place d'un SPASER (Schéma de promotion des achats socialement et économiquement responsables) a insufflé un élan supplémentaire dans cette stratégie bien ancrée au sein de Filieris.

Conjuguer une démarche à la fois éthique et efficiente permet de fédérer l'ensemble des équipes sur des objectifs clairs au services de tous nos patients, nos résidents et plus largement de toutes celles et tous ceux que nous accompagnons à domicile.

Un positionnement RSE affirmé est également propice au recrutement de

jeunes talents dans les différents et nombreux métiers exercés au sein de Filieris.

A l'heure où les déserts médicaux se multiplient, où certains métiers se retrouvent en tension, où le dérèglement climatique devient une réalité du quotidien, la politique RSE constitue un puissant facteur d'action, de cohérence et d'espérance.

Elle permet aussi de mieux anticiper l'avenir en prenant dès à présent la mesure des évolutions qui se profilent comme le développement dans tous les domaines de l'intelligence artificielle.

Cette démarche nous l'engageons en coordination avec nos différents partenaires et tout particulièrement avec l'offre de santé de la CNAM regroupée dans les UGECAM conformément aux objectifs inscrits dans la convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la CANSSM pour la période 2022-2024.

CHAPITRE 1 : RESPONSABILITE DE GOUVERNANCE



1.1 La CANSSM et son offre de santé FILIERIS

La CANSSM compte 4 744 collaborateurs qui gèrent l'ensemble de l'offre de santé Filieris. Cette offre, qui est ouverte à tous, est implantée sur plus de 180 sites en France et sur près de 150 communes.

Les salariés se répartissent dans les domaines médicaux et paramédicaux ainsi que dans le soutien technique et administratif (informatique, patrimoine, RH, comptabilité, management, communication, achats, accueil, etc...).

Filieris emploie ainsi 473 professionnels médicaux (dont des médecins généralistes, médecins spécialistes, chirurgiens-dentistes, pharmaciens et sages-femmes/maëuticiens) ainsi que 1 734 professionnels paramédicaux (infirmiers, opticiens, kinésithérapeutes, aides-soignants, etc...) et 1 022 aides à la personne.

Historiquement présents dans les anciens bassins miniers, les structures de santé de Filieris participent à l'aménagement du territoire dans des zones géographiques plutôt défavorisées.

Filieris est constitué en filière autour de ses **centres de santé** qui permettent une prise en charge globale des patients.

Cette offre de soins est complétée par des **établissement de santé** (soins médicaux et de réadaptation, médecine gériatrique) et des **établissements médico-sociaux** (EHPAD, résidences autonomie, résidence d'hébergement temporaire).

Filieris a également développé une activité importante de services dont **les soins infirmiers à domicile, les équipes spécialisées Alzheimer, les services d'aide à domicile**.

1.2 La gouvernance



Régie par le décret du 27 novembre 1946, la CANSSM est gérée par un conseil d'Administration et une direction générale.

Il existe également 4 Commissions (Commission de l'offre de santé et de soins, Commission de gestion, Commission d'action sanitaire et sociale et Commission de recours amiable).

Son **siège national** est basé à Paris mais son implantation dans les territoires est organisée autour de **trois directions régionales** dont les sièges administratifs sont situés respectivement à Lens (Nord), Metz (Est) et Alès (Sud).

Ce sont ces 3 directions régionales qui gèrent directement sur le terrain et au plus près des patients les structures de santé Filieris.

Une convention d'objectifs et de gestion (COG) 2022-2024 signée en février 2022 entre l'Etat et la CANSSM fixe les orientations stratégiques et les actions à mener par la CANSSM durant cette période triennale tout en déterminant les moyens nécessaires à leur mise en œuvre.

Celle-ci est suivie régulièrement par un Comité de pilotage et le Comité de direction.

1.3 Les chargés de projet Développement Durable en 2024

Un réseau de 12 référents nationaux et régionaux a été constitué en 2009 et s'est professionnalisé au fil des années.

Il couvre les 4 axes de la politique RSE de Filieris : gouvernance, environnement, social, politique achat durable.

Ce groupe anime l'ensemble des actions de sensibilisation menées chaque année

Il procède également au reporting permettant de suivre les indicateurs de mise en œuvre des objectifs RSE.

Dans le même temps, des groupes de travail sont constitués pour traiter de problématiques spécifiques comme pour le pilotage de la mission handicap, par exemple.

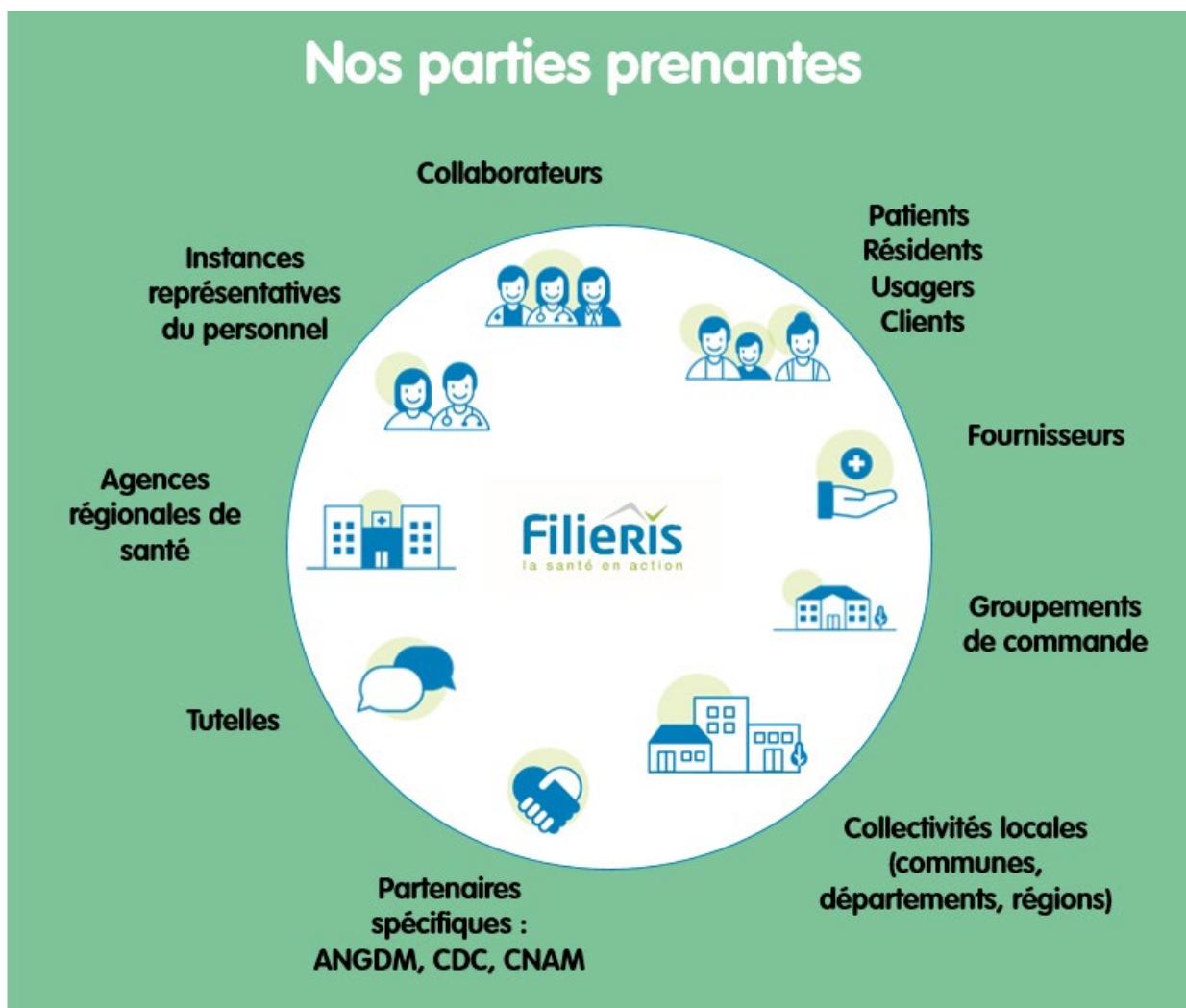
1.4 La CANSSM et son écosystème

La CANSSM, avec son offre de santé Filiéris, évolue dans un vaste écosystème qui s'est élargi au cours du temps.

Conformément aux objectifs de la COG 2022-2024, elle s'est enrichie dans le cadre d'un rapprochement stratégique avec la CNAM et son offre de santé regroupée au sein des UGECAM. Un Comité d'alignement stratégique CANSSM-CNAM a ainsi été créé et installé par l'Etat en 2024.

Notre politique RSE s'est également inscrite dans la continuité du plan d'action développement durable de l'UCANSS qui intégrait les parties prenantes dans un dialogue constructif avec les organismes de sécurité sociale.

Aussi, cet écosystème est très diversifié :



1.5 Le déploiement d'une démarche qualité



Filieris s'était engagé en 2023 dans une démarche de certification de l'ensemble de ses structures de santé par les autorités compétentes.

Celle-ci a été poursuivie en 2024 permettant de faire passer de 18 à 26 le nombre de ses Centres de santé désormais certifiés Quali-Santé par l'AFNOR (Agence française de normalisation).

L'objectif affirmé est d'obtenir une certification de l'ensemble de nos centres de santé.

Parallèlement, Filieris est membre du RNOGCS (Regroupement national des organisations gestionnaires de centres de santé). Sous l'égide de ce dernier, une démarche a été menée pour élaborer une charte assortie d'engagements réaffirmant le rôle, les valeurs et les principes essentiels des centres de santé, acteurs majeurs du système de soins en France.

De même, nos établissements de santé ont engagé ou renouvelé leur certification HAS

sur la base d'un référentiel national commun (V2024) qui met en avant la capacité des établissements à offrir des soins de qualité adaptés aux patients et dans un environnement sûr et bienveillant.

Les 6 établissements de santé de la direction régionale du Nord (Le Surgeon, La Manaie, La Roseraie, La Plaine de Scarpe, Le Bois de la Loge et Les Jardins du Temple) ont obtenu la mention « haute qualité de soins », tandis que l'établissement de Folcheran situé en Ardèche a obtenu la mention « qualité des soins confirmée ».

Les autres établissements (Polyclinique Sainte-Barbe de Carmaux, établissements de santé de Moselle-Est de Freyming-Merlebach et Creutzwald ainsi que celui de Charleville-sous-Bois) sont en attente des retours de la HAS.

L'établissement de La Pomarède passera, pour sa part, sa certification en 2025.

CHAPITRE 2 : RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE



L'année 2024 marque la dernière étape de la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) en cours, clôturant un cycle de planification et de suivi stratégique de nos actions. Les années à venir ouvriront de nouveaux horizons et challenges, notamment en matière de performance environnementale et de transition énergétique, appelant à renforcer nos engagements et à explorer des solutions innovantes pour réduire notre impact global.

Cette année revêt également une importance particulière dans le cadre du plan national de sobriété énergétique, lancé par l'État à la suite de la crise de 2022. L'objectif fixé — réduire nos consommations énergétiques de 10 % entre 2019 et 2024 — est un levier majeur pour notre démarche RSE, combinant responsabilité économique et environnementale.

Le rapport 2023 avait déjà mis en lumière les résultats encourageants de notre Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre

(BEGES), avec une réduction de 13,5 % des émissions par rapport aux années précédentes. Cette dynamique confirme que nos efforts en matière de maîtrise de l'énergie et d'optimisation des ressources portent leurs fruits.

Il n'en reste pas moins nécessaire de poursuivre et d'amplifier ces actions pour les années à venir afin d'illustrer notre engagement concret pour un fonctionnement plus sobre et durable de l'entreprise.

2.1 Les consommations énergétiques

• Indicateurs et périmètre

En 2024, Filieris s'appuie toujours prioritairement sur les données de consommation issues des factures dématérialisées ainsi que, lorsque cela est possible, sur les informations transmises directement par les gestionnaires de réseau (notamment ENEDIS et GRDF).

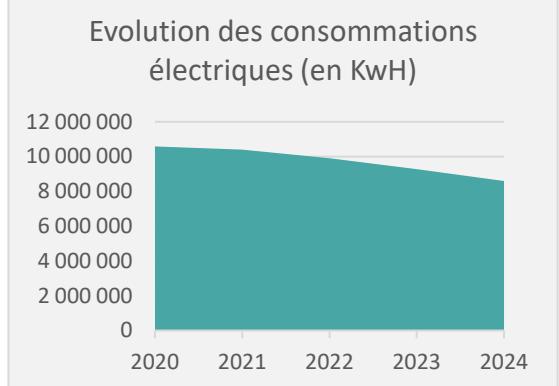
Le recours systématique à ces données à la source garantit une lecture fidèle et homogène de nos usages énergétiques, assurant la comparabilité et la fiabilité de nos analyses d'une année sur l'autre.

• Électricité

En 2024, les consommations d'**électricité** de la CANSSM s'élèvent à **8 606 519 KWh**.

Sur le même périmètre en 2023, ces consommations d'électricité totalisaient 9 284 022 KWh, soit une baisse de 7,3%.

Cette méthodologie, conforme aux exigences du décret tertiaire, nous permet de suivre nos consommations de manière plus fiable et cohérente. En 2024, nos indicateurs couvrent à nouveau près de 70 % de notre parc immobilier, incluant les bâtiments de plus de 1 000 m² déclarés sur la plateforme OPERAT de l'ADEME.



• Chauffage (hors électrique)

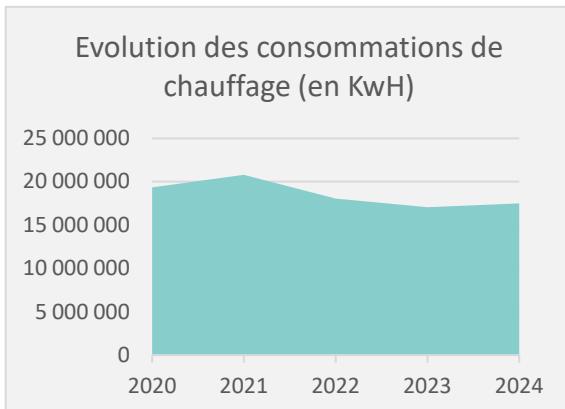
Les consommations de **chauffage** (hors chauffage électrique) quant à elles, se sont élevées à **17 517 687 KWh PCI** * en 2024.

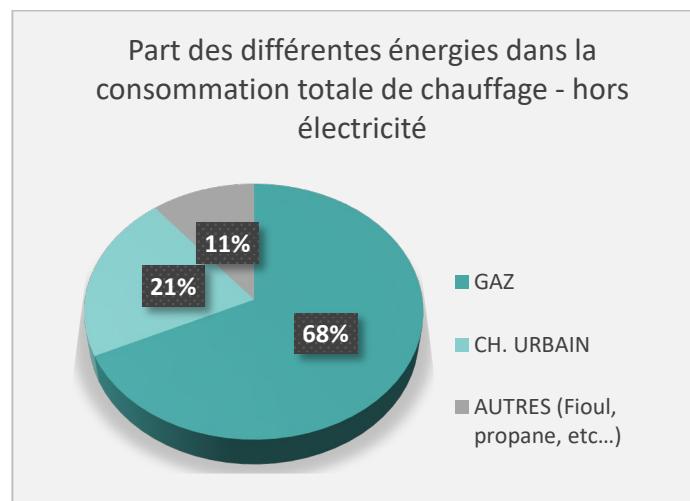
En 2023, sur le même périmètre, ces consommations de chauffage totalisaient 17 047 146 KWh PCI, soit une hausse de 2,7%.

* PCI : Pouvoir Calorifique Inférieur - il s'agit de la quantité totale de chaleur dégagée par la combustion, n'incluant pas la condensation de la vapeur d'eau contenue dans les fumées.

A noter que la température moyenne en France métropolitaine s'est établie à 13,9°C

en 2024, contre 14,4°C en 2023. (Source : Météo France)

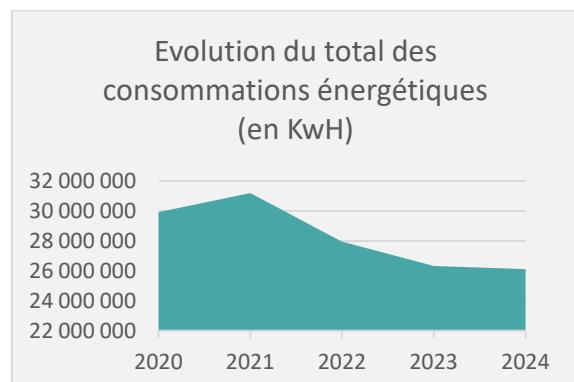




- **En synthèse**

Ce sont donc au total **26 124 206 KWh** qui ont été consommés afin de mener à bien les activités de Filieris en 2024, contre 26 331 168 KWh l'année précédente, **soit une baisse globale de 0,8%**.

Rapporté aux 147 438 m² couverts par le périmètre étudié, le ratio moyen obtenu en 2024 est de **177,2 KWh / m²** (contre 178,6 KWh / m² en 2023).



Dans la lignée de nos précédents résultats et en dépit d'une température moyenne plus basse d'un demi-degré sur la France en 2024, nos consommations énergétiques enregistrent une légère baisse en 2024, portée principalement par la diminution des usages électriques. Cette évolution confirme que les actions engagées ces

dernières années continuent de produire leurs effets.

Depuis 2020, nos consommations ont reculé de 13 %, ce qui nous permet de dépasser l'objectif fixé par le **Plan national de sobriété énergétique** (-10 % entre 2019 et 2024). Cette performance résulte d'un ensemble de leviers devenus structurants : la diffusion durable de pratiques plus sobres, les améliorations techniques déjà réalisées, ainsi que l'optimisation progressive de l'efficacité énergétique de nos bâtiments.

Une forme de seuil semble provisoirement atteinte, la marge des potentielles réductions se resserrant. Les prochaines avancées dépendront davantage d'actions ciblées notamment dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions du Décret tertiaire nécessitant des investissements importants, à mobiliser en fonction des priorités du patrimoine et des capacités budgétaires de l'entreprise.

Cette stabilité relative constitue aussi une nouvelle étape : celle du maintien dans la durée d'un niveau de consommation plus maîtrisé, tout en préparant les évolutions qui permettront de franchir de nouveaux paliers d'efficacité.

2.2 La consommation d'eau

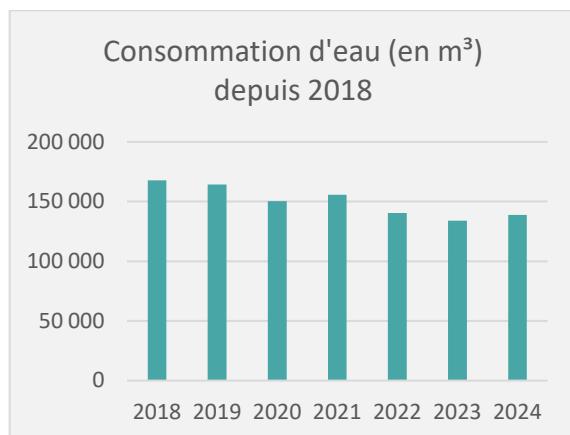
En 2024, la collecte et la centralisation des factures d'eau restent un chantier important. La configuration territoriale du service public de l'eau, confié aux collectivités locales et opérée selon des modes de gestion variés (régie ou délégation), continue d'entraîner une forte hétérogénéité des fournisseurs, des pratiques de facturation et des circuits d'information. Cette diversité, renforcée par la multiplicité des sites et des intervenants internes, limite encore la possibilité de disposer d'un recueil complet et standardisé des données.

Dans ce contexte, notre estimation des consommations s'appuie toujours principalement sur l'analyse des dépenses rapportées à une moyenne nationale de coût. Bien que perfectible, cette méthode demeure à ce jour l'outil le plus fiable pour disposer d'une vision consolidée et cohérente de nos usages de l'eau.

En 2024, l'unité de conversion utilisée est la suivante : Pour **1 M³ d'eau : 4,69 € TTC** (4,52 € en 2023)

Source : *Eau France – Service Public d'Information sur l'Eau*

Ainsi au total en 2024, l'intégralité de nos activités a généré une consommation globale de **138 732 m³** d'eau contre 133 946 m³ en 2023 soit **une légère hausse de la consommation de 3,6%**.



2.3 La consommation de papier

Nos achats de papier sont effectués auprès de fournisseurs sélectionnés dans le cadre d'un marché public, ce qui garantit un approvisionnement conforme aux exigences de transparence, de qualité et de conformité réglementaire. Cela nous permet également de travailler avec des prestataires répondant à des critères environnementaux reconnus, assurant ainsi la cohérence de nos achats avec nos engagements en matière de responsabilité écologique.

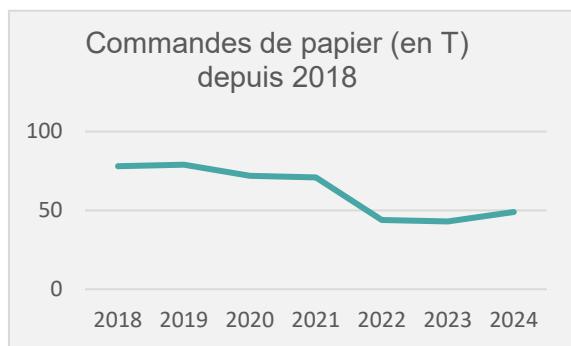
En 2024, nos équipes ont commandé un peu moins de **49 tonnes de papier**, soit une

augmentation de 14 % par rapport à 2023 (43 t). Cette évolution qui reflète plus la mise à niveau des stocks, s'inscrit néanmoins dans une trajectoire globale de réduction des volumes consommés depuis la période pré-Covid, et confirme les efforts poursuivis en matière de sobriété et de dématérialisation.

Pour rappel, l'installation d'imprimantes réseau paramétrées par défaut en recto verso et en noir et blanc, accompagnée d'actions de sensibilisation aux bonnes pratiques, permet de contribuer à la réduction de la consommation de papier. La

dématerrialisation progressive des documents – contrats, factures, dossiers administratifs – ainsi que le recours accru aux outils numériques collaboratifs (visioconférence, partage d'écran, espaces de travail en ligne) limitent également le recours aux impressions. Par ailleurs, l'usage progressif d'une solution d'archivage numérique devrait renforcer à terme cette dynamique en réduisant la dépendance aux supports papier.

Ces évolutions, combinées à une meilleure gestion des stocks favorise la maîtrise de nos commandes et le maintien d'un approvisionnement plus adapté aux besoins réels.



2.4 Le traitement des déchets

Types de déchets couverts par le plan national de prévention et de gestion des déchets de la CANSSM

Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) issus des activités de soins nécessitant des précautions spécifiques en raison de leur potentiel de contamination.	Bio déchets alimentaires et issus de l'entretien des espaces verts présentant des opportunités de compostage et/ou de valorisation pour la production de biogaz.	Déchets de travaux du BTP débris et matériaux de construction, avec des options de réutilisation et de recyclage ou nécessitant des filières de traitement spécialisées.
Déchets de film radiographique imagerie médicale nécessitant des procédés spécifiques de recyclage pour extraire l'argent et autres composants valorisables.	Déchets d'équipement électrique et électronique (D3E) appareils informatiques, d'éclairage, petit électroménager, nécessitant des filières de recyclage spécifiques pour les composants électroniques et les matières précieuses.	Véhicules hors d'usage (VHU) possédant une vaste gamme de composants recyclables et valorisables, notamment les métaux et certaines pièces mécaniques.
Déchets papier	Déchets d'emballage, carton et plastique	Déchets d'élément d'ameublement mobilier en fin de vie pouvant être démantelé pour valoriser le bois, le métal et autres matériaux.

En mettant en place, en 2023, son plan national de prévention et de gestion des déchets la CANSSM a non seulement réalisé l'un des objectifs de la COG 2022/2024 en matière de RSE, mais s'est

aussi engagée dans une démarche approfondie de réduction et de valorisation de ses déchets.

Cet objectif a été renforcé par la mise en place du SPASER au début de l'année 2024.

En effet, toutes les filières sont désormais traitées au cas par cas pour réduire l'impact

environnemental de nos activités, maximiser la valorisation des ressources et s'inscrire dans une stratégie d'économie circulaire et de développement durable.



2.5 Les transports et la mobilité durable

En 2024, Filieris poursuit son activité sur de nombreux sites et continue d'assurer des déplacements essentiels, qu'il s'agisse du transport de personnes, des visites à domicile ou des missions professionnelles. La flotte automobile reste un outil clé pour répondre à ces besoins logistiques variés.

Dans la continuité des mesures mises en place depuis 2019, l'achat direct de véhicules reste proscrit, et le parc est progressivement renouvelé via la location longue durée avec des modèles à faibles émissions de CO₂. Les solutions numériques, le télétravail et les pratiques d'éco-conduite contribuent également à

limiter l'impact environnemental des déplacements.

Parallèlement, l'entreprise explore de nouvelles pistes pour renforcer sa stratégie de mobilité durable comme l'optimisation des tournées, le recours aux vélos à assistance électrique et à des véhicules partagés entre sites, ou encore la mise en place d'indicateurs de suivi plus précis des consommations et émissions. Ces initiatives visent à poursuivre la réduction de l'empreinte carbone liée aux déplacements tout en assurant la qualité et la continuité du service.

- **Typologie du parc automobile au 31/12/2024**

SITES	> 130 Gr. CO ₂ /KM	< 130 Gr. CO ₂ /KM	TOTAL	% VEHICULES PROPRE
Total 2024	92	377	469	80 %
Total 2023	90	357	447	80 %

Entre 2023 et 2024, la flotte auto est passée de 447 à 469 unités, soit une hausse de 22 véhicules (+4,9 %). Sur la même période, le nombre de véhicules dits "propres" a augmenté de 357 à 377 (+5,6 %), maintenant leur part autour de 80 % du parc.

Cette évolution s'inscrit dans un contexte de renouvellement continu : la majorité des véhicules étant en leasing, les entrées et sorties se répartissent tout au long de l'année, ce qui peut générer des écarts ponctuels. Toutefois et malgré ces mouvements naturels, la structure de la flotte automobile reste globalement stable ce qui reflète une gestion cohérente, orientée vers la modernisation progressive du parc et l'intégration de motorisations plus efficientes.

Pour rappel, les objectifs réglementaires fixés par l'Etat dans la loi Climat et

Résilience adoptée en 2021 sont déjà atteints. En effet, depuis le 1er janvier 2022, les entreprises dont la flotte dépasse les 100 véhicules, doivent renouveler 10 % de leurs véhicules avec des modèles à faibles émissions de CO₂ et de polluants atmosphériques pour atteindre les valeurs seuils suivantes :

- 40% à partir du 1^{er} janvier 2027
- 70% à partir du 1^{er} janvier 2030

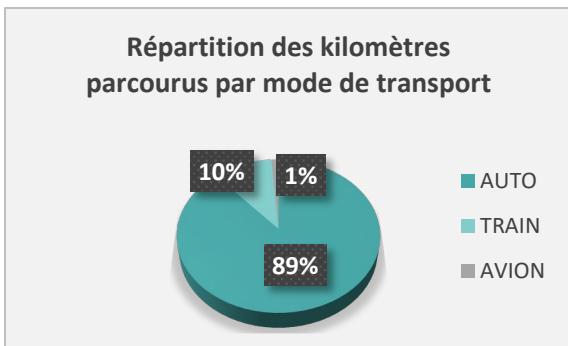


• Maitrise du kilométrage parcouru

SITES	KM AVION	KM TRAIN	KM VOITURE	TOTAL KM PARCOURUS
Siège	12 237	172 838	-	185 075
DR Nord	10 474	231 471	1 410 138	1 652 083
DR Est	2 275	250 324	2 833 650	3 086 249
DR Sud	71 171	138 049	1 691 019	1 900 239
TOTAL 2024	96 157	792 682	5 934 807	6 823 646
TOTAL 2023	65 123	603 680	5 608 131	6 276 934
Evolution 2023/2024	+ 47 %	+ 31 %	+ 6 %	+ 9 %

En 2024, le total des kilomètres parcourus par l'entreprise **augmente de près de 9 %** par rapport à 2023, avec des hausses significatives selon les modes de transport : +6 % en voiture, +31 % en train et +47 % en avion. Bien que l'utilisation de l'avion

augmente fortement en 2024, ce mode de transport - le plus émetteur de CO₂ - demeure proportionnellement limité par rapport à l'ensemble des kilomètres parcourus.



Cette évolution reflète en partie un retour à des comportements de déplacement proches de ceux de la période pré-COVID-19 (7 839 930 km parcourus en 2018) et s'explique aussi par plusieurs facteurs : la conduite et le suivi de nombreux projets et

chantiers stratégiques, régionaux et nationaux ; l'éloignement géographique entre nos nombreux sites ; les visites techniques et les interventions sur site nécessaires au bon fonctionnement de nos activités.

Parallèlement, l'entreprise continue de développer et de renforcer le recours à la visioconférence et aux outils collaboratifs, permettant de limiter les déplacements superflus tout en maintenant la qualité des échanges et la continuité des projets.

- **La visioconférence : une alternative aux déplacements**

En écho à cette hausse d'activité constatée via les déplacements professionnels, le nombre de **visioconférences organisées** a bondi de 35% pour s'établir à **11 398 visios** en 2024 contre 8 400 l'année précédente.

Cela représente pour cette année environ 53 600 heures de réunions à distance contre 46 759 heures en 2023. En moyenne, les visioconférences ont donc été plus courtes mais aussi plus fréquentes.

Parmi ces réunions virtuelles, on observe également l'essor des webinaires, qui constituent désormais un outil clé pour

diffuser les bonnes pratiques métiers. Leur utilisation croissante permet de toucher simultanément un large public, d'harmoniser les connaissances entre nos différents sites et de renforcer la montée en compétences de nos équipes.

Ces formats facilitent le partage d'expertise, soutiennent la cohérence des pratiques professionnelles et contribuent à réduire l'empreinte carbone causées par les déplacements.

2.6 L'immobilier

- **Une politique immobilière vertueuse**

Avec un patrimoine de 216 000 m² en pleine propriété et 37 000 m² supplémentaires occupés en tant que locataire, l'immobilier constitue un axe majeur de la politique RSE de la CANSSM.

Entretenir, rénover, densifier, arbitrer, autant d'actions qui contribuent à l'amélioration de la gestion d'un patrimoine important.

Ce sont ces outils qui sont mis en œuvre pour réduire significativement l'empreinte

carbone de Filieris tout en optimisant ses coûts de gestion.

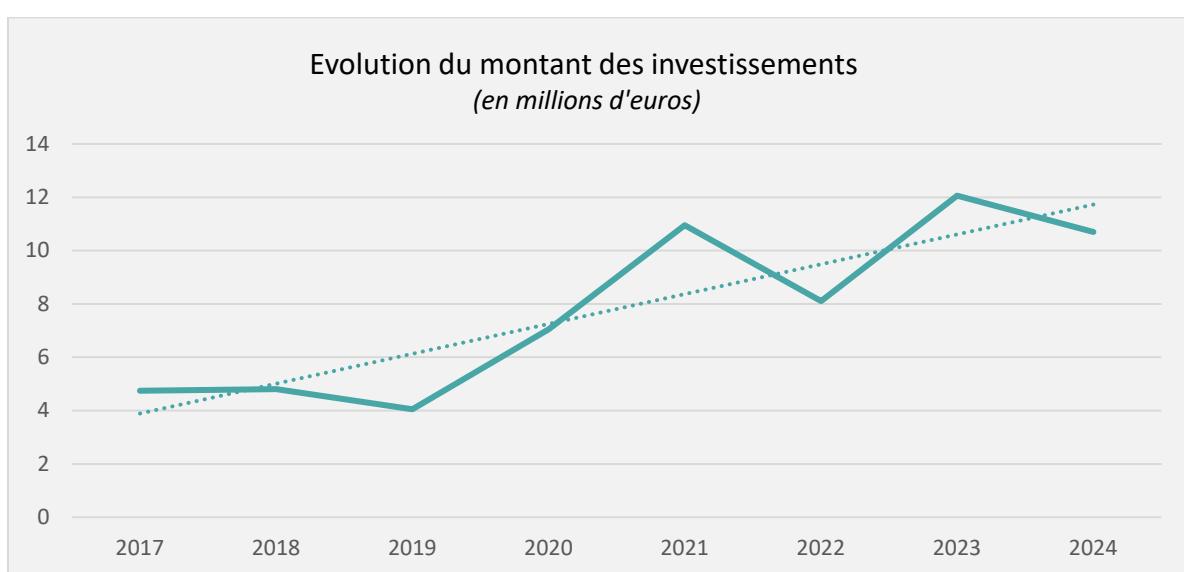
Des bâtiments plus sobres mais aussi plus modernes et fonctionnels sont par nature plus agréables et attractifs, aussi bien pour les patients et les résidents que pour les personnels qui y travaillent.

La politique de travaux s'est donc poursuivie en 2024 à un rythme soutenu avec des investissements à hauteur de 10,7 millions d'euros dont une part très importante (61,59 %) consacrée à la rénovation des établissements, notamment au chantier de

l'hôpital de Freyming-Merlebach démarré en 2023.

20,54% ont été dédiés à l'offre ambulatoire, le reste se portant sur les bâtiments administratifs.

Ces travaux sont menés avec une attention toute particulière concernant les aspects environnementaux, en intégrant des améliorations de l'isolation thermique, des réseaux (eau, chauffage, courant fort et courant faible...), de l'accessibilité et des espaces verts.



Parmi ces différents ouvrages réalisés ou encore en cours d'exécution :

- L'aménagement d'un nouvel accueil, la rénovation des bureaux administratifs et l'isolation thermique de la façade avant de l'établissement « La Roseraie » à Bruay-la-Buissière
- La poursuite de la restructuration du bâtiment A de l'hôpital de Freyming-Merlebach, le, réaménagement des espaces verts et la création de places de parking supplémentaires (*photos ci-dessous*). Par ailleurs des études ont été lancées pour réimplanter la cuisine de l'hôpital à l'extrémité du Bâtiment E
- Dans le cadre de l'acquisition d'un scanner, la rénovation du service de radiologie de la Polyclinique Sainte-Barbe de Carmaux
- La rénovation des centres de santé de La Mure (Isère) et de Vimy (Pas-de-Calais)
- Calorifugeage de plusieurs chaufferies : Bâtiment administratif d'Alès, Centres de santé de Saint-Florent sur Auzonnet et de La Vernarède
- Isolation thermique et passage en éclairage LED du Centre de santé de La Motte d'Aveillans (Isère)
- Le remplacement du SSI du siège Parisien

Le chantier de l'Hôpital de Freyming-Merlebach en images



- **Rationalisation du parc immobilier**

En raison de l'ancienneté de son parc immobilier, Filieris, qui investit dans sa rénovation, est également amené à procéder à des arbitrages soit en raison des biens devenus inutiles, soit du fait de l'inadaptation des locaux détenus aux nouveaux besoins.

Il apparaît donc nécessaire de procéder à des cessions pour se réimplanter parfois dans des locaux mieux situés, aux normes actuelles et correctement dimensionnés.

Cette politique de rationalisation menée depuis de nombreuses années a permis de réorganiser en grande partie l'offre ambulatoire et les services administratifs de la CANSSM.

Des critères régulièrement inscrits dans nos Conventions d'objectifs et de gestion (COG) qui permettent également de réduire l'impact environnemental de nos activités et les coûts qui y sont rattachés.

Malgré le contexte immobilier compliqué en 2024, la CANSSM a néanmoins pu céder 9 biens représentant une surface de 2 897 m², principalement dans la région Nord.

Sur l'ensemble de la COG 2022-2024, la CANSSM s'est ainsi défaite de 43 biens déployant un total 15 854 m² pour un objectif initial de 11 500 m².

Par ailleurs, en 2024, un bâtiment administratif de près de 10 000 m² de surface de plancher situé à Metz a été mis en vente.

Une promesse de vente a été signée avec un opérateur qui devrait, après obtention du permis de construire nécessaire, le transformer en logements favorisant par la même la reconversion en centre-ville d'un bâtiment à usage de bureaux en habitation.



Château d'Elby à Bruay-la-Buissière vendu en 2024

• La mise en accessibilité des locaux

L'exercice 2024 a vu se poursuivre les travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) réalisés dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP) validé en 2015 par la Préfecture de Paris pour la période 2016-2024.

Ainsi, au cours de cette année, la mise en accessibilité handicapés de 4 nouveaux ERP a été effectuée.



Dernière année de l'Ad'AP, l'exercice 2024 nous amène à faire le bilan de cette politique de mise en accessibilité de nos structures de santé, enjeu stratégique pour Filieris.

Il est, en effet, essentiel de pouvoir rendre accessible notre offre de soins à toutes les populations de nos territoires.

Ce bilan est révélateur des efforts fournis sur cette période puisque ce sont désormais 92% de nos ERP qui sont accessibles contre 71% au 31 décembre 2023.

Le pourcentage tient compte des ERP ouverts ou transférés depuis 2016 dans des locaux en location et ceux mis aux normes à l'occasion d'opérations de travaux.

En outre, l'ensemble des ERP encore non accessibles au 31 décembre 2024 fait l'objet de projet en cours en vue d'un transfert dans des locaux adaptés ou de travaux de rénovation plus importants.



CHAPITRE 3 : RESPONSABILITE SOCIALE



Au 31 décembre 2024, Filieris a compté jusqu'à 4 744 collaborateurs répartis sur l'ensemble du territoire national, un effectif relativement stable par rapport à 2023 avec une légère hausse de 1,5 %. L'augmentation de l'effectif global de l'entreprise entre 2023 et 2024 reflète la croissance de son activité sur cette période. Cette dynamique se traduit également dans les indicateurs opérationnels, comme le montre l'évolution des kilomètres parcourus présentée précédemment, illustrant la montée en charge des missions et la mobilisation accrue des équipes pour répondre aux besoins de l'entreprise.

3.1 Promouvoir le principe de la diversité à l'embauche

- **Intégration du handicap**

En 2024 et poursuivant la dynamique de l'année précédente, Filieris a, en associant son taux d'emploi de bénéficiaires de l'obligation d'emploi aux dépenses déductibles engagées, maintenu sa contribution à l'Agefiph à zéro, témoignant de son engagement en faveur de l'inclusion professionnelle.

L'année 2024 marque une étape importante dans la structuration de la politique Handicap, engagée depuis la création de la mission dédiée en 2022. Les travaux relatifs au projet de convention avec l'AGEFIPH ont été intensifiés et devraient permettre d'aboutir à une version finalisée dont l'entrée en vigueur est prévue au 1^{er} juin 2025.

La préparation de cette convention a mobilisé des ressources significatives ainsi que de nombreuses heures d'échanges et de travail afin d'en faire un projet cohérent, corrélé à une trame budgétaire pertinente. Cette convention constituera le cadre des actions qui structureront la politique handicap de Filieris pour les trois prochaines années.

Au cours de l'année, le réseau des référents handicap s'est renforcé et consolidé. Leurs réunions régulières permettent de mutualiser les bonnes pratiques, d'identifier les freins et les leviers potentiels visant à accompagner la montée en puissance de la politique d'accessibilité, tant sur le volet opérationnel que sur celui de la communication interne.

Deux temps forts de communication ont rythmé l'année :

La diffusion et le relais du dispositif **Activ' Box** développé et proposé par l'Agefiph. Cet outil ludique, mis à disposition des entreprises participantes au Réseau des Référents Handicap de l'Agefiph, vise à sensibiliser l'ensemble des salariés au handicap en entreprise à travers des contenus pédagogiques.

En janvier 2024, un jeu-concours sur fond de calendrier de « l'après » a été relayé sur l'intranet Filieris. L'objectif était de permettre aux participants de remporter des lots, mais surtout d'enrichir leurs connaissances du handicap en milieu professionnel.

La **Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes en situation de Handicap 2024**, a quant à elle été ponctuée d'actions de sensibilisation chez Filieris.

Dans les Hauts de France, 15 collaborateurs ont enfilé leurs baskets pour se mettre dans la peau de joueurs malvoyants lors d'une initiation au cécifoot, animée par deux professionnels du Racing

Club de Lens : Michaël, entraîneur passionné, et Corentin, athlète malvoyant.



Des collaborateurs du Nord et du Sud ont pu prendre part à une animation autour du jeu **Handi-Poursuite**, proposé par l'Agefiph, en présentiel et/ou en ligne. L'occasion de renforcer la sensibilisation sur les enjeux d'une inclusion professionnelle réussie. Ce quiz qui suscite de l'engouement, permet d'approfondir ses connaissances sur le handicap.

Sport collectif adapté aux personnes déficientes visuelles, le **cécifoot** se joue en suivant le son émis par le ballon. Cette activité a permis aux participants de découvrir cette discipline méconnue avant d'être mise en lumière lors des Jeux Paralympiques de Paris en 2024 et de mieux appréhender les défis rencontrés par les personnes en situation de handicap.

A l'Est, la diffusion d'un webinaire "Comprendre pour mieux agir" a permis d'apprendre à distinguer les différents types de handicap et leur impact quotidien.

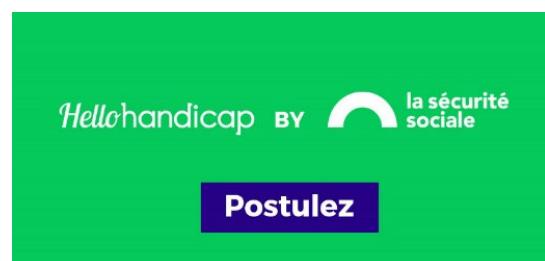
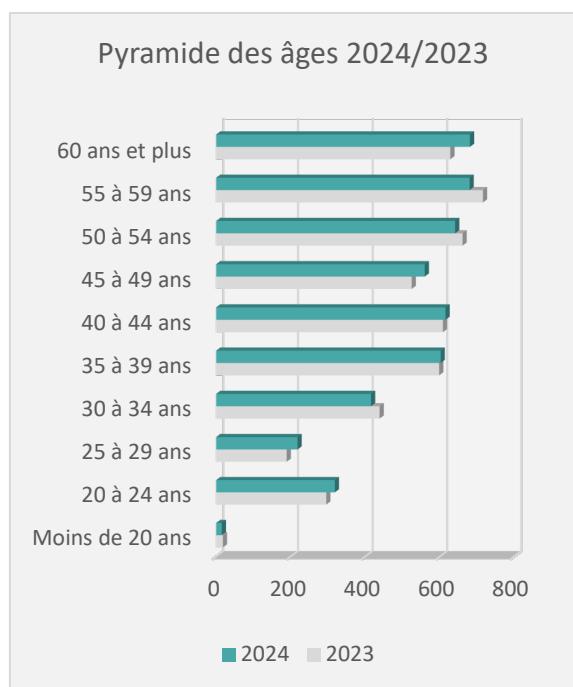
Au Siège enfin, un atelier handicap a été proposé pour informer sur le handicap invisible, les maladies chroniques invalidantes et les solutions qui peuvent être apportées par Filieris.

Par ailleurs, le handicap a constitué un volet essentiel du renforcement de l'axe social intégré par les équipes achats de Filieris dans le cadre de la mise en œuvre du **SPASER** (Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et

Ecologiquement Responsables), afin d'inscrire pleinement cette dimension dans les marchés publics.

Filieris a également renouvelé sa participation au salon virtuel du handicap organisé par l'UCANSS. L'objectif pour les années à venir sera de poursuivre et d'amplifier ces actions afin d'ancrer durablement la culture de l'inclusion.

- **Insertion durable des jeunes**



Entre 2023 et 2024, la pyramide des âges de l'entreprise reste globalement stable. Les proportions de chaque tranche d'âge se maintiennent à des niveaux similaires d'une année sur l'autre.

La part des 45 ans et +, tout comme celle des 25 à 44 ans, augmentent de 1%.

Toutefois, dans un effectif total en croissance de 1,5%, la part des moins de 25 ans, bien que ne représentant que 7% des effectifs, augmente quant à elle de 6% et reflète un engagement de l'entreprise en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes.

Cette progression contribue à diversifier les compétences, à renforcer l'équilibre intergénérationnel et à soutenir des parcours professionnels durables pour les nouvelles générations.

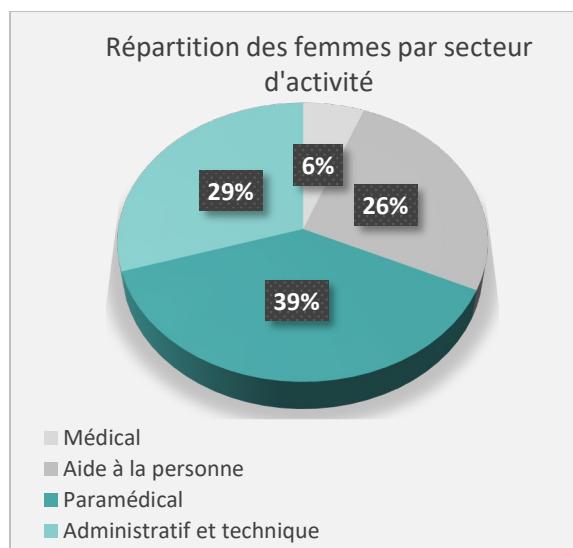
3.2 L'égalité des chances et de traitement tout au long de la vie professionnelle

- **Féminisation des postes**

Filieris maintient un niveau très élevé de féminisation, cohérent avec la réalité du secteur de la santé. Depuis plus de 10 ans, les femmes représentent au moins 80 % des effectifs. En 2024, cette proportion reste tout aussi forte, confirmant une stabilité dans la dynamique d'inclusion et d'attractivité auprès des talents féminins, et traduisant un environnement professionnel où les femmes se projettent et s'inscrivent durablement.

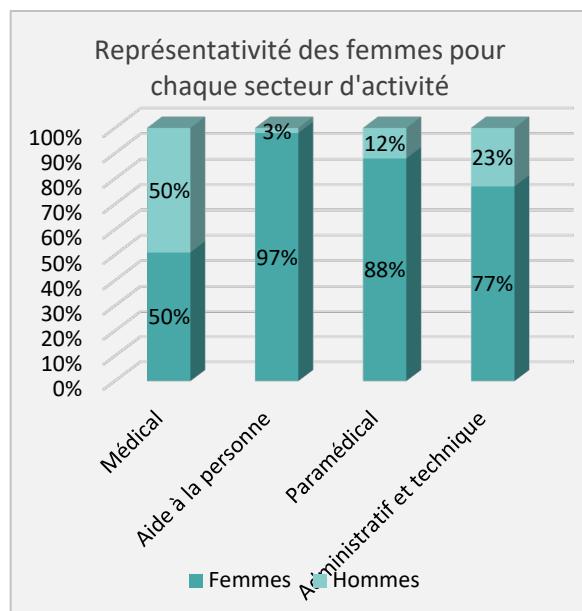
Sites	Nombre d'hommes en CDI	Nombre de femmes en CDI	Part des femmes en %	Proportion de femmes aux comités de direction
Siège	29	31	52 %	5 sur 9
DR Nord	349	1 951	85 %	4 sur 9
DR Est	183	868	83 %	5 sur 11
DR Sud	143	518	78 %	1 sur 4
Total 2024	704	3 368	83 %	15/33 soit 45 %
Total 2023	692	3 423	83 %	15/37 soit 40 %

Bien que la proportion de femmes au sein des Comités de Direction progresse mécaniquement, la présence féminine se maintient en nombre absolu et gagne près de 5 points en représentativité, renforçant ainsi la mixité à des postes clés.



En termes de proportions, le secteur Paramédical est une nouvelle fois celui qui dénombre le plus de femmes salariées Filieris puisqu'environ 39 % (+1 %) d'entre-elles y travaillent.

Toutefois, en terme de représentativité, les métiers de l'Aide à la personne sont représentés à 97% par des femmes (-1 %).



• Index égalité hommes femmes

En application de la loi du 5 septembre 2018 relative à la liberté de choisir son avenir professionnel, Filieris a publié son index d'égalité entre les femmes et les hommes. Cet index, élaboré chaque année par les entreprises comptant 50 salariés ou plus, permet d'identifier les éventuels écarts de rémunération entre les sexes. Cette démarche vise à promouvoir et renforcer l'égalité salariale au sein du monde du travail.

Calcul de l'index d'égalité professionnelle femmes-hommes

	Indicateur calculable (1=oui, 0=non)	Nombre de points maximum des indicateurs calculables	Points obtenus en 2023	Objectifs prévus dans l'accord égalité QVCT 2022	Points obtenus en 2024
1 - écart de rémunération (en %)	1	40	36	35	37
2 - écart d'augmentations individuelles (en points de %)	1	20	20	15	10
3 - écarts de promotions (en points de %)	1	15	15	15	15
4 - pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (en %)	1	15	15	15	15
5 - nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	10	5	5	5
Total des indicateurs		100	91	85	82
Index (sur 100 points)		100	91	85	82

En matière d'égalité professionnelle femmes-hommes, Filieris maintient un niveau d'engagement élevé.

En 2023, l'index atteignait 91/100, avec des scores maximaux sur la quasi-totalité des critères, à l'exception des écarts de rémunération (36/40) et de la représentation du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations (5/10).

En 2024, l'index s'établit à 82/100.

Cette évolution s'explique principalement par la perte de 10 points sur le critère des écarts d'augmentations individuelles, un indicateur particulièrement sensible aux variations annuelles.

Toutefois, Filieris enregistre une progression sur le critère des écarts de rémunération, avec un point supplémentaire, témoignant d'une amélioration continue dans la réduction des différences salariales.

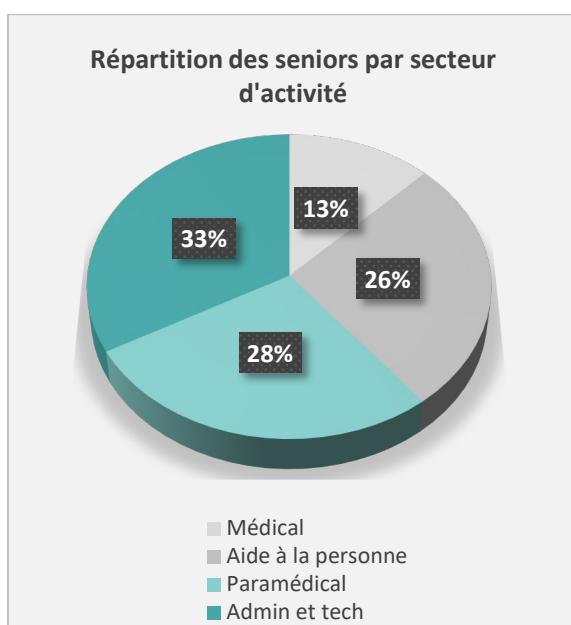
- Politique seniors

Sites	Total Salariés en CDI et CDD	45 à 54 ans	En %	55 ans et +	En %
Siège	64	19	30 %	20	31 %
DR Nord	2 705	701	26 %	718	27 %
DR Est	1 204	298	25 %	390	32 %
DR Sud	771	182	24 %	233	30 %
Total 2024	4 744	1 200	25 %	1 361	29 %
Total 2023	4 675	1 185	25 %	1 344	29 %

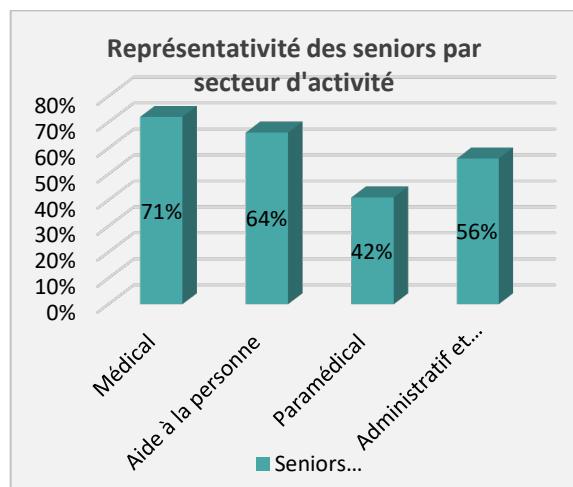
Depuis 2018, la proportion des salariés de 45 ans et plus au sein de Filieris reste à hauteur des 54%.

L'évolution des effectifs des tranches d'âge 45-54 ans et 55 ans et plus suit globalement celle de l'effectif total de l'entreprise, témoignant d'une progression harmonieuse et proportionnée des salariés expérimentés au sein des équipes.

Les longues années d'étude et d'expérience nécessaires à la pratique de la médecine se constatent à nouveau en 2023 puisque 67% des seniors de la CANSSM exercent dans les activités médicales, paramédicales et sociales, contre 33% d'entre eux affectés à des fonctions administratives et techniques.



En termes de proportion et au même titre que l'année précédente, ce sont les secteurs du médical et de l'aide à la personne qui regroupent le plus de seniors avec respectivement 71 % (-1 %) et 64 % (-2 %) de 45 ans et plus dans leur rang.



3.3 Les recrutements

2024	Nombre de CDI	Nombre de CDD	Nombre total de contrats
Siège	6	3	9
DR Nord	226	17 456	17 682
DR Est	127	6 285	6 412
DR Sud	77	11 235	11 312
Total 2024	436	34 979	35 415
Total 2023	416	32 079	32 495

Entre 2023 et 2024, le nombre de recrutements en CDI a progressé d'environ 5 %. Cette évolution reflète la volonté de Filieris de renforcer ses équipes sur le long terme et de consolider des parcours professionnels durables. Favoriser la fidélisation de collaborateurs engagés et accompagner leur développement au sein de l'entreprise permet de sécuriser des compétences clés, de soutenir la croissance de nos projets et de renforcer notre résilience organisationnelle.

Dans le même temps, le recours aux CDD connaît une hausse de 9 %, reflétant la nécessité pour Filieris de disposer d'une flexibilité adaptée pour répondre rapidement aux variations de besoins en présence médicale. Cette approche permet à l'entreprise de garantir la continuité des services, notamment dans un contexte de démographie médicale tendue dans nos régions d'implantation.

Notons qu'un même collaborateur peut se voir attribuer plusieurs CDD au cours d'une même année, notamment pour assurer des remplacements ponctuels ou pour couvrir des périodes de forte activité.

Au fil du temps, certains professionnels de santé ont ainsi noué un partenariat régulier avec Filieris sans pour autant vouloir devenir immédiatement des salariés à plein temps en CDI.

Cette gestion flexible permet à chacun de s'adapter à ses besoins du moment.

L'effort global de recrutement constaté entre 2023 et 2024 (+9 %) traduit une nouvelle fois la nécessité de répondre à un niveau d'activité soutenu depuis 2023 et souligne l'importance de l'humain au sein de notre organisme.



3.4 Les autres situations en 2024

2023	Stagiaires accueillis	Salariés à temps partiel
Siège	3	2
DR Nord	494	1 385
DR Est	200	388
DR Sud	74	217
TOTAL 2024	771	1 992
TOTAL 2023	671	1 988

Stages d'une durée supérieure à 1 semaine

En 2024, Filieris enregistre une évolution significative de ses dispositifs d'accueil et d'organisation du travail. Le nombre de stagiaires accueillis progresse nettement (+14,9%), tandis que le volume de salariés à temps partiel demeure globalement stable (+0,2%). Au total, ces deux indicateurs connaissent une dynamique positive, soutenant à la fois l'attractivité de l'entreprise et l'adaptation de ses modes de gestion des ressources humaines.

Filieris a également poursuivi ses actions en faveur de la découverte des métiers en accueillant 137 élèves de collège pour leur stage d'observation. Cette immersion permet aux jeunes d'appréhender la réalité des professions de santé et d'accompagnement tout en découvrant les nombreuses activités ainsi que le cœur de mission de Filieris.

3.5 L'accès à la formation en 2024

En 2024, le bilan de formation présente un peu moins de 80 000 heures de formation dispensées aux collaborateurs de Filieris. Rapporté à l'effectif total de Filieris, en

La hausse sensible du nombre de stagiaires témoigne d'une mobilisation accrue pour soutenir la formation et la transmission des compétences, en adéquation avec les capacités d'encadrement internes. Quant à la stabilité du recours au temps partiel, elle permet de maintenir la souplesse nécessaire pour ajuster les effectifs aux fluctuations de l'activité, tout en préservant la continuité et la qualité des services rendus.

Ces orientations confirment l'ambition de Filieris de conjuguer attractivité, développement des compétences et organisation du travail agile, au service d'un accompagnement durable des professionnels comme des patients.

considérant une journée de formation standard de 7 heures, cette mesure se traduit de la manière suivante :

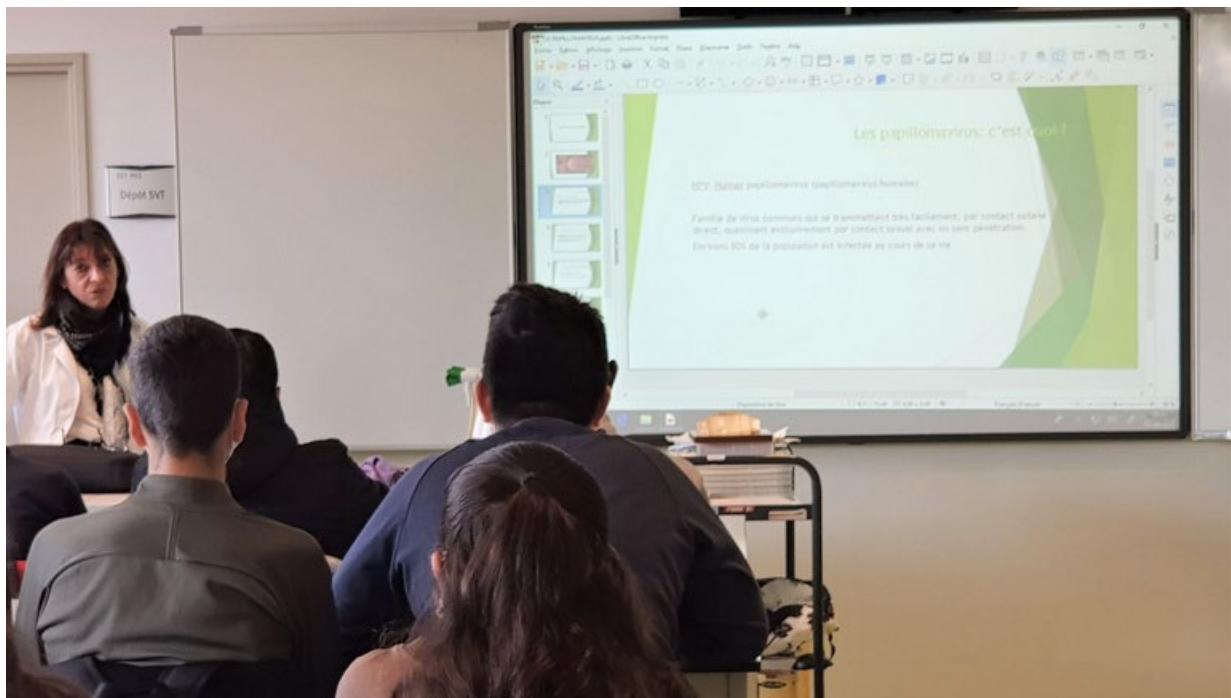
	Nombre de salariés formés	Pourcentage des salariés formés	Temps total de formation en journées	Moyenne de jours de formation par salarié formé
TOTAL 2024	1 854	39%	11 414	6,15
TOTAL 2023	2 021	43%	13 143	6,50

En 2024, l'entreprise enregistre une évolution des indicateurs liés à la formation, avec 1 854 salariés formés, soit 39 % des effectifs, contre 43 % en 2023. Le volume global de formation s'établit à 11 414 journées, pour une moyenne de 6,15 jours par salarié formé.

Cette légère contraction reflète un recentrage des actions de formation sur les besoins prioritaires identifiés, dans un contexte de réorganisation et de montée en compétences ciblée. Elle ne remet toutefois

pas en cause la dynamique engagée : les dispositifs pédagogiques innovants, comme notamment les Maisons Filieris, continuent de soutenir la qualité des apprentissages et l'amélioration des pratiques professionnelles.

Filieris demeure ainsi engagée à garantir l'adaptation continue des compétences, la sécurisation des parcours et l'accompagnement des salariés au plus près des réalités du terrain.



CHAPITRE 4 : RESPONSABILITE ECONOMIQUE



En 2024, Filieris a poursuivi le renforcement de sa performance économique en ancrant davantage les principes de durabilité et de responsabilité au cœur de sa politique d'achats.

Dans la continuité de la COG 2022-2024 et dans un contexte toujours marqué par des évolutions économiques rapides, l'entreprise a maintenu ses efforts pour optimiser ses processus, sécuriser ses approvisionnements et améliorer l'efficience de ses dépenses.

Cette dynamique vise à soutenir la modernisation de l'offre de santé tout en contribuant à la réduction des déficits, affirmant la volonté de Filieris d'allier rigueur économique, innovation et impact sociétal positif, au service de la qualité des soins et du bien-être des patients.

4.1 L'activité économique en 2024

En 2024, Filieris a maintenu une situation financière stable malgré un contexte économique contraint. L'offre de santé a enregistré un déficit de 23,1 M€, principalement impacté par la constitution

d'une provision exceptionnelle liée à l'accord sur la classification et la rémunération des emplois. Les centres de santé, en revanche, ont vu leur déficit s'alourdir à 19,9 M€, en raison notamment

de la hausse des charges et la difficulté à recruter du personnel médical.

Le secteur médico-social a présenté des résultats contrastés avec un déficit global de 0,3 M€, marqué par la baisse des performances des Ehpad et résidences autonomie, tandis que les services à domicile ont amélioré leurs résultats.

Les activités commerciales ont été affectées par la fermeture progressive de pharmacies

en régie minière et une baisse du nombre de bénéficiaires, conduisant à un déficit consolidé de plusieurs millions d'euros.

Dans ce contexte, Filieris a néanmoins poursuivi ses efforts pour assurer la continuité des soins, optimiser ses ressources et stabiliser ses performances économiques dans un environnement marqué par l'augmentation des coûts et la tension sur les recrutements.

4.2 Faits marquants Achats 2024

En 2024, la direction des achats a poursuivi la mise en œuvre des orientations de la COG 2022-2024 afin de renforcer la performance, l'innovation et la responsabilité dans les pratiques d'achat. Les enseignements tirés des crises récentes ont continué à guider une stratégie visant davantage de résilience et d'intégration des critères sociaux et environnementaux dans les décisions d'achat.

L'année a également été marquée par la poursuite de la transformation numérique, notamment à travers la généralisation de la facturation électronique via Chorus Pro. Cette évolution contribue à simplifier et fiabiliser les processus administratifs tout en renforçant la transparence de nos échanges avec les fournisseurs.

Enfin, dans la continuité de la signature de la charte RFAR, 2024 a permis de consolider la démarche d'achats responsables grâce aux travaux collaboratifs entamés l'année précédente et dédiés à l'élaboration du SPASER (Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Écologiquement Responsables).

Adopté et publié cette année, Le SPASER constitue une nouvelle étape majeure avec une feuille de route pour les quatre prochaines années, notamment par l'intégration de critères de performance



environnementale dans les marchés, de clauses à caractère social dans les contrats et d'objectifs de recours à des produits issus de l'économie circulaire. Le schéma met également l'accent sur la formation des acheteurs et des prescripteurs sur ces thématiques désormais centrales dans l'acte d'achat mais qui requièrent des compétences spécifiques.

AXE 1 – AXE SOCIAL - Agir pour une commande publique sociale, inclusive et responsable

L'objectif est de définir les opportunités d'achats pouvant intégrer des

considérations sociales et encourager les acteurs du processus achat à réaliser des achats inclusifs. Le rôle et la responsabilité de l'acheteur sont essentiels car ils peuvent être un puissant levier pour aider à réduire les inégalités entre les sexes, les questions d'inclusion et de lutte contre les discriminations.

Il est question ici de promouvoir l'insertion par l'activité économique mais aussi l'égalité entre les femmes et les hommes, le retour à l'emploi, la prise en compte du handicap, la lutte contre les discriminations, par le biais d'outils contractuels, par la sensibilisation et par la formation. Il s'agit aussi de réduire les impacts sur la santé et de favoriser la sécurité et le bien-être au travail.

AXE 2 - AXE ECONOMIQUE - Agir pour une commande publique responsable, équilibrée et transparente

À travers sa politique d'achats responsables, Filieris souhaite améliorer l'accès à la commande publique pour les entreprises des territoires, spécialement les TPE-PME, et les acteurs de l'économie sociale et solidaire, en alignement avec la charte RFAR signée en 2022.

En tant qu'opérateur de référence de la sphère santé, Filieris veille à promouvoir la transparence des procédures, à assurer une concurrence loyale et à poursuivre sa maîtrise des risques, notamment en matière de déontologie et de gestion des conflits d'intérêts.

AXE 3 - AXE ENVIRONNEMENTAL - Agir pour une commande publique qui améliore la mise en œuvre et le suivi des considérations environnementales

Filieris s'engage à améliorer la mise en œuvre et le suivi des considérations environnementales et à limiter à l'impact environnemental négatif de ses achats. Il s'agit de questionner systématiquement l'achat, de l'expression du besoin au suivi d'exécution avec comme objectif de minimiser son impact environnemental.

Dans un contexte écologique de raréfaction des ressources, il convient de limiter nos consommations et d'ajuster nos dépenses à nos besoins effectifs, de limiter les impacts des achats sur les émissions de gaz à effet de serre et de réduire les consommations énergétiques.

4.3 Les chiffres clés des Achats en 2024

La Politique d'Achats du Régime Minier (PARM), ainsi que les processus consolidés dans le cadre du projet ARP (Amélioration et Robustesse des Processus), ont de nouveau joué un rôle déterminant en 2024 dans le renforcement de la performance économique de Filieris. Ces dispositifs ont contribué à une meilleure maîtrise des dépenses et à une optimisation continue des procédures d'approvisionnement,

permettant à l'organisme de poursuivre ses efforts de rationalisation tout en sécurisant l'efficacité de sa chaîne d'achats.

En 2024, l'entreprise a poursuivi la maîtrise et la structuration de sa politique d'achats, dans un contexte d'activité soutenue. Le montant total des achats s'élève ainsi à 64 millions d'euros, en progression d'environ 13 % par rapport à 2023, où 56,5 millions

d'euros avaient été enregistrés. Comme les années précédentes, les marchés publics constituent le principal levier d'engagement des dépenses : 334 marchés ont été conclus en 2024 pour un montant cumulé légèrement supérieur à 57,1 millions d'euros. Cette évolution témoigne de la poursuite des efforts visant à garantir la performance, la transparence et l'efficacité des achats, tout en accompagnant le développement global de l'entreprise.

De plus, en 2024, les achats hors marchés poursuivent leur réduction relative et ne représentent plus que 5,45 % du total des dépenses (3,48 M€), contre 5,6 % en 2023 (3,19 M€). Cette légère diminution de leur part, synonyme de stabilité, témoigne d'un recours de plus en plus structuré aux procédures d'achat formalisées et d'une amélioration continue de la maîtrise de nos processus d'approvisionnement.

• Objectifs COG et réalisations 2024

Parmi les objectifs achats marchés 2024 fixés dans la COG 2022-2024, Filieris s'est engagé à réaliser :

- 3 % d'économie sur l'ensemble des marchés relancés dans l'année ;
- 30 % minimum d'achats via des centrales d'achats ou des groupements de commande.

✓ Performance économique

L'objectif de performance achats est presque atteint en 2024 avec **un taux de performance achat de 2,53 %** sur les marchés relancés (contre 3,48 % en 2023), soit un gain de 1,985 M€ (2,8 M€ en 2023). Ce résultat, calculé sur un périmètre d'achats de 139 M€, s'inscrit dans un contexte économique tendu qui a limité les leviers habituels d'optimisation et n'a pas permis d'atteindre l'objectif fixé à 3 %.

La performance achats se traduit aussi par des améliorations qualitatives comme la sécurisation des prestations, l'optimisation des relations fournisseurs, ou encore la recherche de solutions plus durables et/ou plus efficientes, ce qui nous permet de concevoir sur le long terme une chaîne d'approvisionnement plus résiliente et responsable.

✓ Centrales d'achats et groupement de commande

En 2024, cet objectif a une nouvelle fois été atteint grâce au recours accru aux centrales d'achat et aux groupements de commande. Ces dispositifs représentent désormais plus de 25,5 millions d'euros, contre 20,2 millions d'euros en 2023, soit près de **40 % du volume total de nos achats**. Cette progression confirme l'efficacité de ces modes d'acquisition. Les achats mutualisés constituent un levier stratégique pour

Au-delà des seuls gains financiers, la performance achats s'appuie sur une démarche globale combinant meilleure connaissance des segments d'achats, ré-interrogation des besoins, évolution des pratiques internes et mobilisation d'expertises lorsque nécessaire. Cette approche contribue à renforcer la qualité, la responsabilité et la durabilité de nos approvisionnements.

concilier performance économique et responsabilité sociétale, en permettant aux acheteurs d'influencer les fournisseurs sur

les prix, les conditions contractuelles et l'adoption de pratiques plus vertueuses.

- **L'achat pensé comme un levier d'influence**

Au-delà de sa fonction traditionnelle d'approvisionnement, l'achat stratégique s'affirme comme un véritable moteur de transformation. Il permet à l'entreprise de conjuguer efficacité économique et responsabilité sociétale en orientant ses décisions vers des pratiques plus durables, inclusives et respectueuses de l'environnement. Chaque choix d'achat peut ainsi devenir une opportunité d'influencer positivement nos fournisseurs, de stimuler l'innovation et de renforcer la résilience de notre chaîne d'approvisionnement.

✓ **Clauses sociales et environnementales**

La politique d'achats responsables se traduit par l'intégration systématique de clauses sociales et environnementales dans nos marchés. Ces clauses, présentes dans nos appels d'offres et contrats, encouragent des pratiques commerciales plus équitables et incitent nos fournisseurs et prestataires à adopter des comportements responsables.

En matière environnementale, la quasi-totalité de nos marchés intègre désormais ces clauses, avec un taux stable à hauteur de **97,33 % en 2024** (97,71 % en 2023).

Sur le plan social, les efforts ont permis de consolider encore un peu plus nos pratiques, le taux d'insertion de clauses sociales passant de 55 % en 2023 à **68 % en 2024** (26,5 % en 2022), renforçant ainsi notre engagement pour l'inclusion et l'équité dans les relations fournisseurs.

✓ **PME/TPE**

L'attention portée aux fournisseurs locaux et nationaux, notamment les TPE et PME,

s'inscrit dans notre démarche de contribution à l'économie locale et d'encouragement à l'innovation.

En 2024, 61 % de nos marchés ont été attribués à ces entreprises, en légère progression par rapport à 2023 (60 %).

Cette approche ne se limite pas à un soutien économique : elle favorise également la diversification de nos réseaux d'approvisionnement, réduit la dépendance vis-à-vis des grands fournisseurs et contribue à renforcer la résilience de l'entreprise face aux crises ou aux perturbations du marché.

Par ailleurs, en travaillant étroitement avec des acteurs locaux, nous encourageons des pratiques responsables et durables, favorisons l'émergence de solutions innovantes et renforçons l'ancrage territorial de nos activités. Cette stratégie s'inscrit pleinement dans nos objectifs RSE, en combinant performance économique, impact social et soutien à l'écosystème économique régional.



secumines.org



filieris.fr